



REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR

Le présent règlement a pour but de fixer les règles de conduite à respecter afin de permettre à tous de participer aux activités dans de bonnes conditions.

Article 1 – Inscriptions

Les inscriptions concernent une seule année académique et sont calculées par personne.

Les inscriptions ne sont validées **QUE** par le paiement.

Le montant total de l'inscription (abonnements, assurance, frais administratifs...) doit être payé au plus tard le 14^{ème} jour qui suit la première séance de cours ou le premier essai **ainsi que la remise du bulletin d'inscription complété et signé accompagné d'un certificat médical d'aptitude à la pratique de la danse.**

Dance Factory se réserve le droit de refuser l'accès à un cours si la situation de l'élève n'est pas en règle.

Par le paiement de l'inscription, vous adhérez tacitement au présent règlement d'ordre intérieur.

Article 2 – accueil et admission

Les élèves doivent TOUJOURS se présenter auprès du responsable de cours AVANT le début de chaque cours.

Une liste de présence sera tenue, principalement pour les mineurs d'âge, afin de pouvoir justifier vis-à-vis des parents de la régularité aux cours des enfants.

L'association n'est responsable des élèves que pendant la durée du cours et à l'intérieur de la salle de cours.

Nous déclinons toute responsabilité en cas d'accident survenu en dehors du local de cours.

En cas d'absence du professeur et en fonction du délai qu'il reste pour vous prévenir, vous serez toujours avertis, par sms et (ou) avis sur notre site internet et (ou) message sur Facebook et dans tous les cas un avis sera affiché sur la porte d'entrée du local.

Nous invitons les parents à toujours s'assurer en déposant leur enfant que le professeur ou le responsable de cours est bien présent.

Article 3 - Accompagnants

Les parents/accompagnants ne sont pas autorisés à rester dans la salle de cours.

De même, les amis, correspondants étrangers, membres de la famille des élèves ne sont pas autorisés à regarder le cours et à rester dans la salle de cours sauf autorisation préalable de la direction.

Toute perturbation répétée du cours par un élève, parent ou accompagnant entraînera l'exclusion temporaire ou définitive de l'élève concerné.

Article 4 – les cours

Choix et niveau de cours :

Le niveau de cours est déterminé par le professeur.

Celui-ci informera chaque élève individuellement de la possibilité ou non d'accéder au niveau supérieur.

Le professeur se réserve le droit de rediriger un élève vers un niveau plus adapté.

Comportement au cours :

- Quel que soit le cours choisi, une tenue adéquate est indispensable.
Référez-vous aux indications données par le professeur ou le responsable de cours.
- **Pas de chaussures venant de l'extérieur dans le studio de danse.**
Les chaussures arrivent dans votre sac et sont mises aux pieds dans le vestiaire, ceci afin de garder une salle de cours propre et vous permettre un travail au sol dans de bonnes conditions.
- La ponctualité est de rigueur à chaque cours.
En cas de retard, l'élève se joindra au cours sans en perturber le bon déroulement et après s'être excusé auprès du professeur ou du responsable de cours.
- On quitte la salle de cours avec l'accord du professeur, même pour boire ou aller aux toilettes, afin de respecter son travail et de ne pas perturber le cours.
- Les gsm, smartphones....restent ETEINTS pendant les cours.
- Pas de chewing-gum aux cours (à jeter éventuellement au début du cours)
Ceci afin d'éviter des accidents qui pourraient être graves (étouffement).
- Les cheveux sont éventuellement attachés selon la demande du professeur.
- Pendant le cours, les élèves veilleront à avoir un comportement respectueux envers le professeur, le responsable de cours et les autres élèves.

Tous ces points constituent la base du respect et de la discipline qui sont l'essence même d'une activité artistique.

Dance Factory se réserve le droit de ne pas accepter aux cours ou à une manifestation extérieure (démonstration, spectacle) des élèves ne respectant pas ces consignes.

Article 5 – vestiaires et bâtiments

- Il est interdit de fumer dans l'enceinte des bâtiments
- Dans les salles de cours et les vestiaires ne seront autorisées que les bouteilles d'eau.
- Toute consommation de nourriture est interdite dans la salle de cours.

- Respectez les lieux mis à votre disposition, tant vestiaire que salle de cours (jeter vos papiers à la poubelle, ne pas laisser trainer vos bouteilles vides...)
- Attention aux vols : nous vous conseillons d'emporter vos objets de valeur avec vous aux cours. Vos objets personnels sont sous votre responsabilité.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration d'objet personnel survenant dans les bâtiments où se donnent les cours ou sur les lieux de représentation (spectacle).

Tout objet trouvé dans la salle de cours ou dans un vestiaire, sera déposé auprès du concierge où vous pourrez éventuellement le récupérer.

Nous rappelons que les Règlements d'Ordre Intérieur propres à chaque bâtiment dans lequel se donnent les cours de danse sont également d'application pour tous les élèves et parents.

Par la signature du bulletin d'inscription et l'acceptation du présent ROI, vous acceptez également les ROI propres à chaque bâtiment.

Tout manquement constaté pourra donc également entraîner l'exclusion de l'élève.

En ce qui concerne les cours donnés à l'Atrium 57, ce bâtiment se trouvant en centre ville, nous rappelons que en ce qui concerne le parking :

- Il existe le parking du Clos de l'Orneau et le parking de la Coutellerie où vous pouvez stationner et ensuite accompagner vos enfants à pieds jusqu'au bâtiment ;
- Il y a aussi des places de parking dans la rue du Moulin qui s'inscrivent dans le respect du code de la route ;
- Les parents ou accompagnants qui conduisent les enfants ne sont pas autorisés à stationner leur véhicule le long de l'entièreté de la façade de l'Atrium57 et Atrium57 Café ;
- Le dépose-minute devant le bâtiment ne donne pas le droit de rester en stationnement ou à l'arrêt en prenant le pli d'attendre dans sa voiture ;
- L'utilisation du parking réservé aux personnes à mobilité réduite doit être strictement respectée ;

Le non-respect des règles de parking pour l'Atrium 57 ou des ROI propres à chaque infrastructure pourrait entraîner l'exclusion de l'élève.

Article 6 – remboursement

1/ **Aucun** remboursement de cotisation en cas d'abandon des cours.

2/ Aucun remboursement de cotisation en cas d'exclusion de l'élève suite au non respect du présent règlement.

3/ Si pour des raisons indépendantes de la volonté de l'école telles que :

- Guerres
- Désastres naturels
- Épidémies, pandémies
- Attentats
- Incendie ou dégâts des locaux rendant ceux-ci indisponibles
- Etc...

Les cours ne pourraient être maintenus, l'Asbl Dance Factory ne pourra être tenue pour responsable et les membres ne pourront pas faire valoir la demande d'un remboursement.

4/ Aucun remboursement ne sera effectué pour des cours manqués sauf en cas d'incapacité de longue durée (minimum 1 mois) justifié par un certificat médical.

La demande de remboursement accompagnée du certificat médical doit être envoyée dans les 5 jours ouvrables qui suivent le début de l'interruption au siège social de Dance Factory (rue à l'Eau 1, 5030 Gembloux) ou via courriel à info@dance-factory.be

Article 7 – spectacles ou démonstrations

1/ **Responsabilités et engagements de l'élève.**

L'apprentissage de la danse implique également le travail sur scène.

L'école organise un ou plusieurs spectacles de fin d'année ou invite ses élèves à participer à d'autres démonstrations/concours implique une présence OBLIGATOIRE aux cours et aux répétitions organisées en vue de ces événements.

Suivez toujours bien les infos de vos professeurs, responsables de cours. TOUTES les informations OFFICIELLES sont toujours transmises par mail, facebook ou le site internet. N'oubliez pas de consulter régulièrement ces canaux de communication.

La participation n'est jamais obligatoire. Si vous ne désirez pas participer à ces événements vous devez en avertir le(s) professeur(s) et la direction de Dance Factory (via mail à info@dance-factory.be) au plus vite. Vous pourrez toujours participer aux cours mais vous ne ferez pas partie des placements faits par le professeur.

En cas de participation, vous devez être présent(e) à tous les cours et aux entraînements ou répétitions. Toute absence devra être justifiée par un certificat médical.

Au cas où les absences ou retards aux cours ou répétitions ne seraient pas justifiés ou trop fréquents, nous nous verrons dans l'obligation de refuser la participation de l'élève afin de ne pas mettre le spectacle, concours ou démonstration en péril.

Si Dance Factory organise 2 spectacles de fin d'année, l'élève s'engage à participer aux 2 spectacles ou à aucun.

Comportement dans les coulisses :

Les règles de politesse et de respect envers les adultes, les responsables de l'organisation, les surveillants dans les loges, les professeurs et les autres élèves sont primordiales au bon déroulement de l'évènement.

A partir du moment, où l'élève se trouve dans les coulisses, il lui est INTERDIT de sortir à l'extérieur de ceux-ci sans l'autorisation expresse d'un responsable. Il est en tous les cas interdit de sortir par les fenêtres.

Tout manquement au règlement d'ordre intérieur implique la non-responsabilité de Dance Factory et de ses représentants en cas d'accident.

2/ Responsabilité des parents pour les mineurs d'âge.

Lors de **tout déplacement à l'extérieur**, il sera toujours demandé aux parents d'accompagner leur(s) enfant(s) ou de confier la garde de celui(ceux)-ci à un autre parent. **Dance Factory ne peut en aucun cas se porter responsable des élèves mineurs.** Nous demanderons aux parents de nous signer une décharge afin d'éviter tout quiproquo.

Lors des spectacles de fin d'année, nous ne prenons en charge et serons donc responsables des enfants que durant la partie du spectacle dans laquelle ils dansent (*soit la durée pendant laquelle ils se trouvent dans les coulisses*).

Dès lors, il sera demandé aux parents des enfants mineurs de s'engager à être présents aux spectacles (un adulte au moins) afin de pouvoir prendre en charge l'(les) enfant(s) dans la salle de spectacle.

La seule exception à cette règle sera la répétition générale pendant laquelle aucun parent ne peut rester dans la salle.

Article 8 – communication

Afin de pouvoir vous communiquer les informations tout au long de l'année, nous vous invitons à nous fournir dès septembre vos coordonnées complètes (adresse, mail, gsm...).

En cas de modification de ces données en cours d'année, n'oubliez pas de nous les transmettre par mail à info@dance-factory.be

Veillez lire attentivement les documents que vous recevriez en main propre, par mail, ou par courrier, et les transmettre à vos parents/responsables (pour les enfants).

Il est également demandé aux parents des enfants mineurs de passer régulièrement au centre pour se tenir au courant des informations.

Pour toute question ou information complémentaire n'hésitez pas à nous contacter :

Mail : info@dance-factory.be / Gsm : 0470/62.88.13

ou

Mail : info-salsa@dance-factory.be / Gsm : 0478/77.64.73 (pour la salsa)

Vous pouvez également vous adresser au responsable de cours présent.

Article 9 – droit à l'image

L'inscription auprès de notre association nous autorise à utiliser les photos et vidéos des élèves afin de faire notre promotion ou la promotion de nos activités (site internet, documents publicitaires, spot tv...).

Si vous ne voulez pas que votre image soit employée dans ce cadre, veuillez le préciser par courrier adressé au siège social.

En cas de problème n'hésitez pas à vous adresser au responsable du cours ou à un responsable de l'asbl. Nous sommes à votre écoute et nous sommes là pour trouver des solutions...

Votre inscription à Dance Factory implique la connaissance, le respect et l'acceptation du présent règlement.

Article 10 - déontologie

Sans accord préalable du professeur et de Dance Factory, les chorégraphies apprises aux cours ne pourront en aucun cas faire l'objet de démonstrations autres que celles prévues dans le cadre des activités de notre école de danse.

Les démonstrations à but lucratif seront interdites dans tous les cas.

Filmer les cours par quelque moyen que ce soit est interdit.

Nous filmons les cours pour vous et mettons un support vidéo à disposition des élèves. La publication des vidéos mises à votre disposition (support de cours), sur des sites publics tels que Facebook, Youtube, Vimeo, Twitter.... est formellement interdite.

Le support vidéo ne pourra être visionné que dans un cadre privé.

Le non-respect de l'article 10 pourra faire l'objet de sanctions, pouvant aller jusqu'au renvoi de l'élève.

Article 11 – règles sanitaires – état de santé

1/ Un certificat médical doit être fourni lors de l'inscription. En l'absence de ce document, le membre déclare qu'il est en bonne santé et qu'aucune raison médicale connue ne l'empêche de participer à un cours de danse et donc de fournir un effort physique intense bref ou prolongé.

Si vous ne rentrez pas un certificat médical, l'assurance peut refuser toute intervention en cas d'accident.

2/ Il est interdit de fréquenter l'école en cas d'infection, de maladie contagieuse ou de blessures en raison du risque de porter atteinte à la santé et à la sécurité des autres membres.

3/ Il est interdit de se présenter aux cours si vous avez de la fièvre ou des signes d'une quelconque infection.

4/ un addendum relatif aux mesures sanitaires particulières à prendre en cas d'épidémie ou de pandémie sera annexé au présent Règlement d'Ordre Intérieur en cas de nécessité et en fera intégralement partie.

Le non-respect de l'article 11 pourra faire l'objet de sanctions, pouvant aller jusqu'au renvoi de l'élève.

=====

DANCE FACTORY
Since 2017